

REUNION DU 18 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 18 mars 2010 à 20 heures 30, Salle de Réunion de la Mairie de Rodelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Maire.

Etaient présents : M. LALLE Jean-Michel, Maire
M. GUIBERT Michel, 2^{ème} Adjoint
Mme BRUEL FRAYSSE Magaly, Conseillère Municipale
Mme CATUSSE Véronique, Conseillère Municipale
M. COSTES Claude, Conseiller Municipal
Mme FERAL Marielle, Conseillère Municipale
Mme FIRMIGNAC Claudine, Conseillère Municipale.
M. GUILLOTH Pascal, Conseiller Municipal
M. LEMOURIER Joseph, Conseiller Municipal
M. POUGET Georges, Conseiller Municipal
M. PRIVAT Julien, Conseiller Municipal
M. PUECH Maxime, Conseiller Municipal.

Excusés : M. BRALEY Christian, 1^{er} Adjoint ; M. CLAPIER Jean-François, Conseiller Municipal qui ont donné procuration à Monsieur LALLE

ORDRE DU JOUR :

- Modification des statuts du SIEDA,
- Enquête d'utilité publique : échange de terrain au lieu dit le Calcadis,
- Convention avec la ligue de protection des oiseaux de l'Aveyron,
 - Achats de deux défibrillateurs,
- Aménagement du communal de Saint-Julien,
 - Points sur les travaux,
 - Questions diverses.

Modification des statuts du SIEDA :

Monsieur le Maire indique que par courrier du 12 janvier dernier, le Président du SIEDA l'informe que le Comité Syndical du SIEDA, dans sa séance du 27 octobre 2009, a approuvé la modification statutaire portant sur le changement de la rédaction de l'article 8.2.4 relatif à l'exercice des fonctions de receveur du SIEDA.

En effet, dans l'article 8.2.4 des statuts du SIEDA, il est prévu que « les fonctions de receveur du SIEDA sont exercées par le Trésorier Principal de Rodez ».

La modification statutaire aurait pour incidence de modifier cet article et seulement celui-ci par la proposition suivante :

« Le comptable du SIEDA exerçant les fonctions de receveur du SIEDA sera un comptable public nommé par le préfet après avis du Trésorier payeur Général ».

Compte tenu que la commune de Rodelle adhère directement au SIEDA, que le SIEDA est un syndicat de communes, il est nécessaire pour toutes modifications statutaires que l'ensemble des communes membres soient consultées et que ces dernières délibèrent effectivement sur ces modifications.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de Rodelle approuve à l'unanimité des membres présents la modification statutaire du SIEDA.

Une délibération sera prise en ce sens.

Enquête d'utilité publique : échange de terrain au lieu dit le Calcadis :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Monsieur TANGUY Jean-Jacques, domicilié au Calcadis, céderait à la commune de RODELLE 19 m² de la parcelle cadastrée Section B n° 1051 lui appartenant,
- En contrepartie, la Commune de RODELLE céderait à monsieur TANGUY une partie du domaine public d'une superficie de 19 m² qui jouxte la parcelle cadastrée Section B n° 75 appartenant à monsieur TANGUY.

Il est entendu que la Commune ne pouvant procéder sous forme d'échange, deux ventes seront effectuées :

- vente par la Commune de RODELLE à monsieur TANGUY d'une partie du domaine communal devant être déclassée, pour un montant de 3 euros le m² soit 57 €.
- vente par M. TANGUY à la Commune de RODELLE d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 1051, pour un montant de 3 euros le m² soit 57 €.

Afin de régulariser cette situation, il y a lieu de procéder à une enquête d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à M. MIRAMONT, Maire de La Loubière, d'accepter la qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique est fixée du mercredi 31 mars au jeudi 14 avril 2010 de 14 heures à 16 heures, à la Mairie de Rodelle.

Les frais de tout ordre devront être à la charge de M. TANGUY Jean-Jacques.

Le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire les pouvoirs nécessaires pour signer les actes y afférents.

Une délibération sera prise en ce sens.

Convention avec la ligue de protection des oiseaux de l'Aveyron :

Convention de gestion pour la conservation des chiroptères et de la chouette effraie dans les églises de la Commune de Rodelle.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention entre :

- La Commune de Rodelle,

- Le Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées,
- La ligue pour la protection des oiseaux de l'Aveyron.

pour la conservation des chiroptères et de la chouette effraie dans les églises de la Commune de Rodelle.

Les églises concernées par cette convention sont :

- l'église de Bezannes,
- l'église de Fijaguet,
- l'église de Lagnac,
- l'église de Maymac,
- l'église de Rodelle,
- l'église de Saint Julien de Rodelle,
- l'église de Sainte Eulalie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention, annexée à la présente délibération.

Une délibération sera prise en ce sens.

Achats de deux défibrillateurs :

Le Conseil Municipal souhaite faire l'acquisition de deux défibrillateurs, qui seront positionnés à Bezannes, et à Saint Julien de Rodelle, à proximité des salles des Fêtes.

Plusieurs personnes seront associées à la mise à disposition de ces défibrillateurs et devront suivre des séances de formations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le devis de la Société France Neir et le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :	
Achat de deux défibrillateurs.....	4.540,00 € HT
	5.429,84 € TTC
Recettes :	
Subv Conseil Général.....	1.200,00 €

Une subvention exceptionnelle de 1.000 euros nous a été également accordée par GROUPAMA. Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2010.

Une délibération sera prise en ce sens.

Aménagement du communal de Saint-Julien :

Monsieur Patrice CAUSSE, architecte paysager, a présenté, lors de sa visite en date du 10 mars dernier, le projet d'aménagement du communal.

Son idée est :

- de condamner l'entrée qui passe actuellement devant les containers,
- de déplacer l'entrée dans le village après la bascule, afin de mettre celle-ci en valeur.
- de former un arc de cercle avec création d'une mini placette en pavés.

- de positionner le long de la grange de Monsieur MENEL des places de stationnements.
- de transformer l'accès aux maisons neuves qui se trouve derrière l'école, en aménageant l'intersection au niveau du lavoir, ce qui nécessiterait l'achat d'une partie du champ appartenant à Monsieur SOLIER POMAREDE Patrick.
- Les containers poubelles seraient cachés derrière le talus, pour éviter que des gens de l'extérieur viennent aussi déposer des encombrants.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux propositions de Monsieur CAUSSE. Celui-ci doit contacter les services du Conseil Général pour connaître leur avis sur le déplacement de la route. Le Conseil Municipal envisage de fractionner les travaux en deux tranches, une en 2010 et la deuxième en 2011. Il s'interroge également sur l'acquisition en totalité du terrain de SOLIER, qui serait alors aménagé en aire de jeux pour les enfants.

Points sur les travaux :

Visite de l'Office Départemental HLM :

Visite par un représentant de l'Office Départemental HLM de Rodez, du Presbytère de Lagnac et de l'ancienne école de Saint-Julien, le 11 mars dernier.

Presbytère de Lagnac : C'est une très belle bâtisse, dont une partie est en mauvais état, l'office départemental doit faire une proposition, mais ne semble pas très intéressé. Monsieur le Maire souhaite demander à Monsieur CAUSSE, architecte des bâtiments de France, de classer comme monument historique, le presbytère de Lagnac. Autre proposition du Conseil Municipal, de remonter la partie délabrée, murs et toit, et de la proposer à un gestionnaire, pour éventuellement l'aménager en gîte.

Ancienne école de Saint-Julien : La bâtisse est en bon état, l'office HLM propose un aménagement du bâtiment en deux T3. Un bail emphytéotique pourrait être passé avec les HLM, mais sa durée est maintenant de 50 ans.

Le Conseil Municipal souhaite attendre les différentes propositions, mais convient que l'urgence concerne surtout le Presbytère de Lagnac.

Travaux de goudronnage, des accès à la Maison du Causse, à l'école et au stade :

Trois devis ont été présentés :

EGTP : 10.617,49 E TTC

EIFFAGE : 12.387,93 € TTC

COLAS : 11.657,41 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différents devis, propose de prendre une décision lors du vote du budget 2010, le devis estimatif de l'entreprise COLAS semble être le mieux disant.

Demande de coffret électrique définitif :

Le Conseil Municipal souhaite demander un devis pour installer un coffret électrique définitif, pour les festivités, il serait positionné au carrefour de Bezannes.

Travaux d'élagage :

Elagage du platane à Rodelle et d'autres arbres à Bezannes : travaux réalisés,

Elagage des 2 arbres à l'école de Saint Julien, travaux qui doivent être effectués par Mr DOUNET.

Plantations :

- Arbres autour du Stade de Bezannes,
 - Buis à Rodelle (parking et vers le cimetière),
- Fait par les employés municipaux.

Grillage à Rodelle :

Le grillage a été modifié et les buis vont être plantés après la place de l'église à Rodelle.

Pose de panneaux aux colonnes de tri :

Des panneaux de mise en garde seront placés à coté des colonnes pour le tri sélectif à Rodelle, Bezannes, Lagnac et Saint Julien.

Travaux de maçonnerie :

- Achever les murs à Lagnac,
- Murs éboulés remontés : le long de la route de Lagnac (M. Catusse),
- Remonter les murs : du cimetière à Bezannes (coté de M. Cammas), au couvent, à coté de chez Arnal à Bezannes,
- Faire des têtes de buses (raccourci l'Aubugue / Rusquières),
- Faire regard sur les égouts, dans l'Aubarède,
- Remplacer un piquet béton chez M. Cabantous à Bezannes,

Stade de Saint Julien de Rodelle :

- Remplacer les poteaux cassés à la main courante au stade de Saint Julien et achever le drain.

Divers travaux à faire par les employés municipaux :

- Le problème d'écoulement d'eau dans la côte des vignes a été solutionné,
- Prévoir l'entretien des portails des cimetières et du monument à Bezannes,
- Faire un socle pour la statue menhir à Sainte Eulalie,
- Trous bouchés à Maymac au tout-venant vers chez Pierre Bousquet, et nettoyage des abords de la chaussée dans le village,
- Prévoir de canaliser l'eau qui longe le mur de chez Mr et Mme FRAYSSE à Rodelle,
- Epareuse en cours,

Entretien des toitures :

- L'entretien des toitures des bâtiments communaux a été réalisés par l'entreprise Bancarel.

Travaux d'aménagement intérieur de la Maison du Causse :

Le Conseil Municipal a validé le devis de Monsieur CADET, concernant la fabrication et la pose d'un soubassement en bois, pour un montant de 6.710,76 € TTC. Ainsi que le devis de Monsieur BARRIAC pour des travaux de peintures d'un montant de 3.183,22 €.

Il serait souhaitable que ces travaux soient réalisés au mois d'Avril 2010. La couleur de la peinture et du bois reste à définir.

Travaux à prévoir pour le tractopelle :

Le tractopelle de la Communauté sera présent sur la Commune fin Avril, les travaux prévus sont :

- Tout venant au Couvent,
- Jeux de quilles à agrandir,
- Causse de Lagnac à nettoyer,
- Travaux aux Escabrins.

Virage du Cambon :

Prévoir de sécuriser le virage qui mène au chemin du Cambon, par un enrochement ou par des barrières.

QUESTIONS DIVERSES :

Accès au Haut Débit, transfert d'une portion du domaine public au Conseil Général de l'Aveyron pour l'implantation d'une baie technique :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.3112-1,

Considérant l'intérêt pour Commune et ses administrés de favoriser le développement du haut débit sur son territoire,

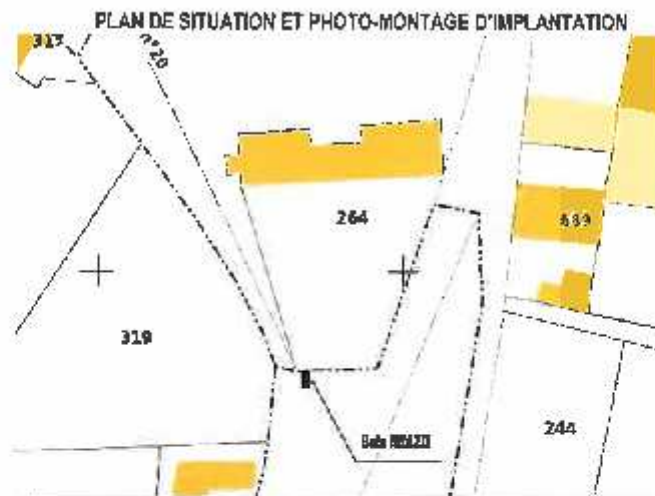
Considérant la démarche engagée par le Conseil Général de l'Aveyron à cet effet, et la nécessité d'implanter une baie technique sur le territoire de la commune dans le cadre du déploiement du haut débit et de la résorption des zones blanches,

Considérant l'intérêt, pour une plus grande facilité de gestion de cette baie technique, de transférer dans le domaine public du Conseil Général de l'Aveyron la partie de la parcelle sur laquelle il est prévu qu'elle soit implantée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve le principe du transfert, à titre gracieux au Conseil Général de l'Aveyron, de la partie de parcelle pour une surface de 2 m² du domaine public communal situé comme indiqué sur le plan ci-dessus, pour la mise en place d'une baie technique,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce transfert.

Une délibération sera prise en ce sens.



Compte rendu du Conseil d'école du 16 mars 2010 :

Madame FERAL donne le compte rendu du conseil d'école,
L'effectif prévu pour la rentrée 2010/2011 n'est que de 65 élèves.

Le Conseil Municipal entérine la décision d'octroyer la somme de 25 euros par enfant à l'occasion du voyage scolaire prévu en juin. Il faudra également mettre à leur disposition le camion de la municipalité, pour le trajet en vélo.

Une journée sécurité routière est prévue le 11 mai prochain, une réunion doit être fixée en Mairie avant le 9 avril.

Lors de la présentation des travaux projetés dans la classe des CP CE1, pour le mois de juillet, les enseignants ont manifesté leur enthousiasme et sont ravis des travaux envisagés.

Une réunion sera organisée en Mairie, afin de recevoir le personnel communal affecté à l'école.

Assainissement de Saint Julien de Rodelle :

Monsieur le Maire souhaite engager une étude pour la création d'un réseau assainissement collectif dans le village de Saint Julien.

Remboursement d'un chèque de réservation, Maison du Causse Bezannes :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de RODELLE décide, à titre exceptionnel et compte tenu des divers événements survenus qui ont entraîné l'annulation de la réservation de la Maison du Causse de Bezannes, de rembourser Monsieur VERGNET Bernard, domicilié à Dalmayrac Commune de Rodelle, du montant perçu pour la réservation du 3 juillet 2010 à savoir 60 Euros.

Une délibération sera prise en ce sens.

Découverte des métiers :

Suite à la demande de Jérémy FERAL, le Conseil Municipal donne son accord pour un stage « Découverte des métiers » pendant trois semaines durant les mois d'été.

Affaire Commune de Rodelle, Madame LEFOL :

La requête de Madame LEFOL devant le Tribunal Administratif de Toulouse a été rejetée, lors du jugement du 19 novembre 2009. Mme LEFOL versera la somme de 1000 euros à la Commune de Rodelle et la somme de 1000 euros à la SCI Mas des Bonnes Méditerranée. Suite à ce jugement Mme LEFOL a décidé de faire appel devant la cour administrative de Bordeaux.

Moto club Villecomtal :

Demande l'autorisation d'emprunter certaines routes communales pour les parcours de liaisons des 16 et 17 juillet prochain. Le Conseil Municipal donne son accord.

Association Vallée du Lot :

Demande une subvention d'un montant de 8 centimes d'euros par habitants pour participer aux frais de fonctionnement de leur association. Le Conseil Municipal refuse.

Monsieur RIEUCAU, Curé de Villecomtal :

Demande que la Mairie lui accorde une indemnité pour gardiennage des églises. Le Conseil Municipal accepte, la somme sera fixée au prorata de l'indemnité versée à Monsieur le Curé COSTE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.